

Ordre du jour

- 1) APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 ;
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ;
- 3) AFFECTATION DU RESULTAT ;
- 4) ALSH 2023 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS ;
- 5) TARIFS RECOMPENSES JEUX PUBLICS DU 1^{ER} MAI ;
- 6) ADMISSION EN NON-VALEUR ;
- 7) TRAVAUX PRESBYTERE – SUBVENTION FOND DE CONCOURS CA2C ;
- 8) FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2023 ;
- 9) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES ;
- 10) VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ;
- 11) SUBVENTION EXEPTIONNELLE ;
- 12) CREATION DE POSTES ;
- 13) BUDGET PRIMITIF 2023 ;
- 14) QUESTIONS DIVERSES ;

L’an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 19 heures 04, le conseil municipal s’est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle		x	LEMAIRE Marie Paule
AUBLIN Yolande	x		
LEPREUX Audrey	x		
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle		X	LEDUC Jean
GODDYN Nicolas		x	
BROUETTE Véronique		X	DA COSTA Augusto
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie		X	
JACQUEMIN Guillaume		x	

Secrétaire de séance : Mr DA COSTA Augusto

Le compte-rendu de la précédente réunion n’appelle pas d’observation.

Lecture des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

- * Résiliation M.O. XIO pour la maîtrise d’œuvre des travaux au presbytère
- * Contrat MCOG pour la maîtrise d’œuvre partielle des travaux au presbytère
- * Lancement marché Presbytère
- * Démission Yolande AUBLIN en tant que conseillère déléguée

I – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022

Les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Contre : 0

Abstention : 2 - SOLARCZYK Christelle et QUENNESSON Gérard

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement

Dépenses

Prévu :	1 706 842,00
Réalisé :	461 360,41
Reste à réaliser :	581 354,00

Recettes

Prévu :	1 706 842,00
Réalisé :	565 437,36
Reste à réaliser :	168 103,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	1 928 627,00
Réalisé :	943 309,40
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévu :	1 928 627,00
Réalisé :	2 015 195,01
Reste à réaliser :	0,00

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition demande à revenir sur les augmentations d'électricité et de chauffage.

Monsieur Le Maire répond que l'impact des augmentations sera sur l'année 2023.

Monsieur Le Maire précise que toutes les subventions votées ont été versées.

Monsieur Le Maire quitte la pièce pour le vote.

Sous la présidence de Mme LEMAIRE Marie-Paule,

Contre : 2 - SOLARCZYK Christelle et QUENNESSON Gérard

Abstention : 0

III – AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 249 399,73
- un excédent reporté de : 822 485,88

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 071 885,61

- un excédent d'investissement de : 104 076,95
- un déficit des restes à réaliser de : 413 251,00

Soit un besoin de financement de : 309 174,05

Mr le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	1 071 885,61
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	309 174,05
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	762 711,56
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	104 076,95

Contre : 0

Abstention : 2 - SOLARCZYK Christelle et QUENNESSON Gérard

IV - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté.

Mr le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 12.57 % (taux 2019)

TFB : 37.67. %

TFPNB : 55.42 %

Adopté à l'unanimité

V – ALSH 2023 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS

Recrutement selon les effectifs :

- 1 directeur, sa rémunération sera celle d'un adjoint d'animation principal de 1ère Classe à temps complet au 3ème échelon de l'échelle C3.

- 1 directeur adjoint, sa rémunération sera celle d'un animateur principal de 2ème classe à temps complet au 5ème échelon de l'échelle C2.

- des animateurs diplômés et stagiaires, leurs rémunérations seront celle d'un adjoint d'animation à temps complet au 1er échelon de l'échelle C1.

- l'agent de service, sa rémunération sera celle d'un adjoint technique territorial à temps non complet 18/35ème, au 1er échelon de l'échelle C1.

Adopté à l'unanimité

VI – TARIFS RECOMPENSES JEUX PUBLICS DU 1^{ER} MAI

1 PARTIE	JEU DE BILLONS	1ER	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME	7EME	8EME	9EME
	ADULTES	14,00 €	13,00 €	12,00 €	11,00 €	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	4,00 €
	ENFANTS	12,00 €	11,00 €	10,00 €	8,00 €	5,00 €	4,00 €			
1 PARTIE	JEU DE GRENOUILLES	1EME	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME			
	ENFANTS	14,00 €	12,00 €	10,00 €	8,00 €	6,00 €	4,00 €			
1 PARTIE	JEU DE TIR AU BUT	1EME	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME			
	ENFANTS	14,00 €	12,00 €	10,00 €	8,00 €	6,00 €	4,00 €			
1 PARTIE	JEU DE L'ANNEAU	1EME	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME	7EME		
	ENFANTS	12,00 €	11,00 €	9,00 €	8,00 €	6,00 €	4,00 €	4,00 €		

Adopté à l'unanimité

Modification du tableau à la demande de Madame MORELLE, remplacement de 2 jeux de Grenouille par 1 jeu de Grenouille et 1 tir au but

Nouveau vote : Adopté à l'unanimité

VII - ADMISSION EN NON-VALEUR

Admission en non-valeur d'un titre de recette émis en 2019 pour un montant de 24.00 € (L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement ayant été mises en œuvre par la Trésorerie).

Adopté à l'unanimité

VIII - TRAVAUX PRESBYTERE – SUBVENTION FOND DE CONCOURS CA2C

Demande d'autorisation à réaliser une demande de fond de concours auprès de la CA2C pour un montant de 20 000 € pour les travaux au presbytère.

Adopté à l'unanimité

IX - FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2023

M. Le Maire, invite le conseil municipal à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 27 427.00 €.

Adopté à l'unanimité

X - VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

65748	AFN	250,00
65748	APESH	550,00
65748	SAINTHIDANCE	0,00
65748	FITNESS HILAIRIEN MIXTE	450,00
65748	LES BLACK LEATHERS	50,00
65748	CLUB DES LOISIRS	250,00
65748	CLISH	100,00
65748	COMITE DES FETES	600,00
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	620,00
65748	FOOTBALL CLUB HILAIRIEN	1 200,00
65748	L'ATELIER DES HORTENSIAS	70,00
65748	L'HILAIRIENNE	100,00
65748	LA CLE DE SOL	2 300,00
65748	LE SPORT CITOYEN	100,00
65748	LES Z'AMIS DU SQUARE	300,00
65748	MARCHE DETENTE	0,00
65748	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE MIXTE (voyage scolaire)	1 500,00
65748	STE COLOMBOPHILE "LES AMIS REUNIS"	200,00
65748	LES AMIS CHASSEURS	250,00
65748	TEMPS'DANSE - COMEDIE MUSICALE	1 100,00
65748	TENNIS DE TABLE HILAIRIEN	1 500,00

Madame AUBLIN demande s'il est possible d'augmenter les subventions de certaines associations actives dans le village comme l'APESH.

Madame MORELLE répond que la demande de l'APESH était de 500 € et la subvention proposée est de 550 €.

Madame AUBLIN demande si le CLISH a fourni tous les éléments pour l'obtention de leur subvention.

Madame MORELLE répond qu'il lui manque la liste des dépenses.

Madame SOLARCZYK conseillère de l'opposition demande pourquoi il y a une différence de subvention entre les 2 associations de chasse.

Monsieur Le Maire répond que l'attribution de la subvention prend en compte le nombre d'inscrits et les actions ou activités organisées par l'association.

Contre : 2 - SOLARCZYK Christelle et QUENNESSON Gérard

Abstention : 0

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition précise qu'il a déjà évoqué publiquement son désaccord sur la baisse des subventions des sorties scolaires.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a pas eu de baisse, le montant ayant été établi à partir du montant communiqué par Monsieur Le Directeur avec une participation de la Commune à hauteur de 30% comme les années précédentes.

XI - SUBVENTION EXEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le séjour à la neige pour les enfants de la classe de CM2 n'a pas eu lieu en février 2023. Il propose la prise en charge de la participation des familles à la classe de découverte organisée par l'école primaire en juin 2023.

Cette gratuité offerte aux parents est une compensation pour les enfants qui ont été privés de ce séjour à la neige.

Contre : 2 - SOLARCZYK Christelle et QUENNESSON Gérard

Abstention : 0

XII - CREATION DE POSTES

M. le Maire informe qu'un agent du Service Technique va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2023. Il convient de prévoir son remplacement. Il propose la création :

- D'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux à compter du 21/09/2023, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire fait savoir, que nos structures périscolaires et extrascolaires à la rentrée scolaire de septembre 2023 seront dépourvues d'un directeur. Une dérogation nous a été accordée pour l'année scolaire 2022/2023. Il propose la création :

- D'un emploi permanent d'animateur en structure périscolaire/ALSH relevant des grades d'adjoint territorial d'animation à compter du 01/09/2023, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures. L'agent devra être en possession du BAFD pour assurer la direction.

Adopté à l'unanimité

XIII - BUDGET PRIMITIF 2023

Les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 sont :

Investissement

Dépenses	:	969 065,00
Recettes	:	1 382 316,00

Fonctionnement

Dépenses	:	1 955 518,00
Recettes	:	1 955 518,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	1 550 419,00	(dont 581 354,00 de RAR)
Recettes	:	1 550 419,00	(dont 168 103,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 955 518,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 955 518,00	(dont 0,00 de RAR)

Contre : 2 - SOLARCZYK Christelle et QUENNESSON Gérard

Abstention : 0

Communication aux élus de l'état annuel des indemnités des élus municipaux.

XIV - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition demande ce qu'il en est du PLU car une information concernant son refus lui aurait été communiquée.

Monsieur Le Maire répond que les personnes publiques associées ayant remis un avis favorable, un enquêteur public a été nommé.

L'enquête publique sera lancée du 17 mai 2023 au 21 juin 2023.

Les documents seront disponibles pour consultation par les riverains et l'enquêteur recevra le public aux dates ci-dessous :

17 mai 2023 de 9 H 00 à 12 H 00 ;

01 juin 2023 de 9 H 00 à 12 H 00 ;

21 juin 2023 de 14 H 00 à 17 H 00.

Monsieur Le Maire informe qu'un conseil municipal se tiendra le 09 juin (date imposée par le Préfet)

pour établir la liste des représentants du conseil aux élections Sénatoriales de septembre.

Monsieur Le Maire procède à la lecture du courrier de Mr le Sous-Préfet concernant la délibération prise le 16/01/23 sur la taxe d'aménagement. Il souligne que le principe de reversement de 80 % reste applicable pour la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économique (Une information devant être faite au conseil municipal lors d'une prochaine réunion).

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques sur la création d'un espace télétravail au-dessus de la bibliothèque.

Monsieur QUENESSON conseiller de l'opposition demande s'il s'agit d'une mise à disposition gratuite.

Monsieur DA COSTA répond OUI.

Monsieur DOUAY demande quand les travaux du chemin piétonnier seront terminés.

Monsieur Le Maire répond que la météo a stoppé les travaux et qu'ils reprendront prochainement.

Madame MORELLE informe le conseil qu'elle rencontre des difficultés pour la réalisation de la ducasse de mai car les forains ne sont pas disponibles aux dates habituelles et demande aux conseillers des propositions pour une solution alternative.

Madame MORELLE précise que le comité des fêtes a proposé 4 activités mais s'interroge sur le nombre de participants.

Madame AUBLIN propose d'offrir une entrée à Octopus à chaque enfant en compensation.

Madame AUBLIN demande si le parking prévu à côté du presbytère aura une autre destination qu'un parking.

Monsieur Le Maire répond que pour le moment seul le parking sera réalisé et que le reste de l'aménagement sera soumis avec la salle de sport à un marché de maîtrise d'œuvre entre architectes qui sera lancé cette année.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h35.

Vu le Maire,